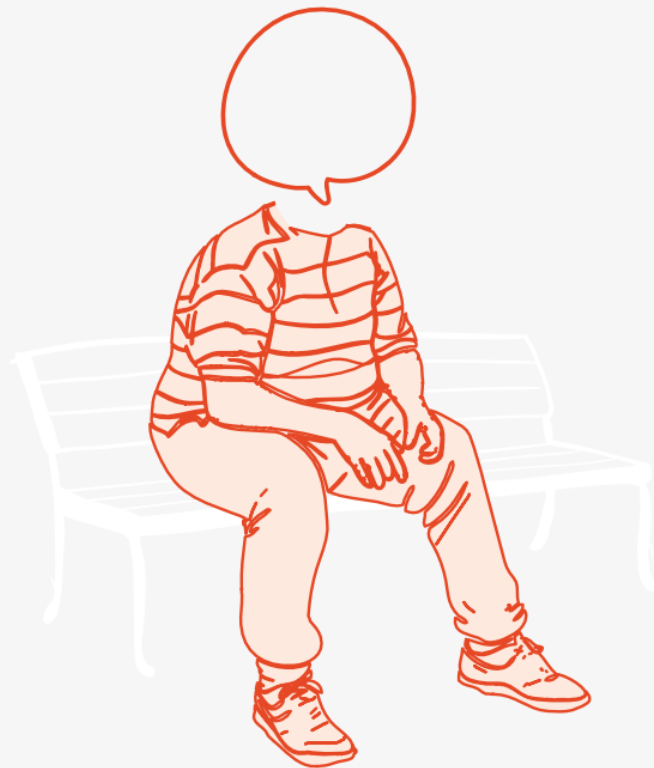




MÉMOIRE

DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE QUATRIÈME PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE AU QUÉBEC.



CMTQ
5675 rue Lafond
Montréal (QC)
H1X 2X6

PRÉPARÉ ET PRÉSENTÉ PAR

LA COALITION MONTRÉLAISE DES TABLES DE QUARTIER

29 JUIN 2023

PRÉSENTATION DE LA COALITION MONTRÉLAISE DES TABLES DE QUARTIER

La Coalition montréalaise des Tables de quartier (CMTQ) regroupe 32 tables locales de concertation en développement social (appelées aussi Tables de quartier) situées à Montréal. La CMTQ intervient à l'échelle montréalaise sur des enjeux de développement social communs à l'ensemble des Tables. Vous trouverez, en annexe, la liste de ces 32 Tables de quartier.

Les Tables de quartier sont des instances locales de concertation intersectorielle et multiréseaux. Elles ont pour mandat de réunir l'ensemble des acteurs et actrices du quartier (communautaires, institutionnels, politiques, privés et les citoyen·nes) sur des questions de développement social et de lutte contre la pauvreté. Ensemble, ces acteurs et actrices établissent le portrait du quartier et déterminent des priorités d'action dans l'objectif d'améliorer les conditions et le cadre de vie des populations locales. Les Tables de quartier placent les citoyen·nes au cœur de leur démarche et mobilisent le quartier afin d'œuvrer au développement du milieu.

Selon une approche d'intervention intégrée, les Tables de quartier travaillent à l'amélioration de la qualité de vie de la population montréalaise dans plusieurs domaines : l'aménagement urbain, l'habitation, le transport, l'environnement, la sécurité alimentaire, la culture, les loisirs, la santé, l'éducation, l'emploi, etc. Le modèle des Tables de quartier est une innovation toute montréalaise. Quatre partenaires (Centraide du Grand Montréal, la Ville de Montréal, la Direction de santé publique de Montréal et la CMTQ) ont mis leurs efforts en commun afin de développer le cadre de référence qui soutient le travail de concertation des Tables de quartier : [l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local](#).

Une constante à travers tous ces projets de développement local : s'appuyer sur les besoins du milieu grâce à la concertation de celui-ci, afin d'améliorer les conditions de vie de la population et plus particulièrement des personnes les plus défavorisées.

UN FORT TAUX DE PAUVRETÉ À MONTRÉAL

Lorsque nous abordons la question de la pauvreté au Québec, une évidence s'impose rapidement. Alors que 23,6 % de la population du Québec habite Montréal, on y retrouvait toutefois **37,7 %** des personnes en situation de pauvreté en 2019 et **41 %** en 2020. Ce constat doit être pris en compte dans l'élaboration des pistes d'actions qui guideront les interventions du gouvernement du Québec dans son nouveau plan.

D'autres chiffres évocateurs

17,9 % de personnes vivant sous le seuil de la MPC dans l'agglomération de Montréal selon le Recensement 2016 (année d'imposition 2015), correspondant à **339 955 personnes**.

282 000 personnes vivant sous le seuil de la MPC dans l'agglomération de Montréal en 2019 comparativement à 466 000 personnes pour le reste du Québec selon Statistique Canada.

Selon Statistique Canada, **212 000 personnes** étaient en situation d'insécurité alimentaire sur l'île de Montréal en 2019.

76 520 ménages locataires ayant des besoins impérieux en logement vivent sur l'île de Montréal en 2021 selon le recensement.

On estime à plus de **50 000** le nombre de personnes sans statut à Montréal, qui ne bénéficient d'aucun filet social.

42,1 % des personnes racisées qui sont immigrantes à statut précaire (résidentes non-permanentes) sont en situation de pauvreté.

Les personnes autochtones domiciliées à Montréal ont un taux de pauvreté fortement plus élevé que les personnes non racisées (15,5 % vs 8,1 % pour personnes blanches).

Selon la Communauté métropolitaine de Montréal, près de **200 000 ménages locataires à faible revenu** éprouvent des problèmes d'abordabilité de logement.

Le cinquième des Montréalais.e les plus pauvres consacrent plus de **80 %** de leurs revenus à se loger et presque les trois quarts, plus de 30 % selon Statistique Canada.

À Montréal, le prix unique du billet de transport augmente de **0.25 \$** au 1er juillet 2023 selon l'IRIS, et devient donc le titre de transport le plus cher du Canada.

Le taux de chômage est de 5,9 % à Montréal (4,1% au Québec) selon Statistique Canada.

Selon le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le taux d'assistance sociale à Montréal est de 7,4 % (4,5 % au Québec).

À Montréal, le revenu viable est de 32 252 \$ pour une personne seule, en hausse de 2 676 \$ (9 %) par rapport à 2022, alors qu'il s'élève à 71 161 \$ pour 2 adultes avec 2 enfants en CPE, en hausse de 6 129 \$ (9,4 %) par rapport à 2022 selon l'IRIS.

Les spécificités montréalaises

En tant que métropole, Montréal fait également face à certaines problématiques particulières qui ne sont pas vécues aussi intensément dans le reste du Québec. Par exemple :

- À Montréal, 32,5 % (selon la Ville de Montréal) de la population est immigrante. Il s'agit d'une grande richesse pour notre communauté montréalaise. Cette caractéristique nous incite à déployer beaucoup plus d'efforts et d'initiatives afin de favoriser un bon accueil, un bon accompagnement et une bonne intégration.
- Plus spécifiquement, selon Statistique Canada, les demandes d'asile présentées par des personnes qui ont franchi les frontières de manière irrégulière se chiffraient en 2022 à 92 175, une hausse de **44 %**.
- L'extrême pauvreté représentée par l'itinérance qui se concentre en milieu urbain : **3000 personnes** recensées en 2018 à Montréal soit la moitié de la province (6000 personnes en situation d'itinérance au Québec). De plus, il est reconnu que l'itinérance cachée, notamment causée par l'explosion du prix des loyers à Montréal, est en hausse tout comme le fait que certaines personnes demandeuses d'asile se retrouvent à la rue faute de moyens ou de services.
- La population autochtone migre de plus en plus à Montréal (plus de 16 000 selon la Ville de Montréal en 2021) afin d'échapper aux conditions de vie dans leur communauté, mais une fois arrivée, elle fait face à la pauvreté, au racisme, à la toxicomanie et à l'itinérance. Par exemple, la situation actuelle dans le Mile-End est absolument inacceptable comme l'a démontré le rapport de Nadine Mailloux de l'ombudsman sorti en mai 2022 : «Ne pas détourner le regard.»

Ce sont là quelques chiffres qui démontrent l'ampleur des défis auxquels sont confrontées les administrations publiques et les organisations qui travaillent sur le terrain à Montréal en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

RECOMMANDATION 1

En raison du taux de pauvreté plus élevé à Montréal et des nombreux enjeux et défis de la métropole, nous considérons qu'il est impératif que le gouvernement reconnaisse ces spécificités dans l'application et la mise en œuvre de ses politiques publiques, dans ses programmes et dans ses actions en matière de lutte contre la pauvreté et qu'il s'engage à accroître en conséquence les investissements sociaux à Montréal.

RECOMMANDATION 2

Donner à la Ville de Montréal les moyens nécessaires pour faire face aux enjeux sociaux actuels en favorisant la diversification de leurs sources de revenu, puisque ceux axés uniquement sur l'impôt foncier ne permettent pas d'agir suffisamment sur les inégalités sociales.

DES POLITIQUES SOCIALES FORTES : UN REMPART ESSENTIEL CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

En matière de lutte contre les inégalités et la pauvreté, nous tenons à rappeler le rôle crucial de l'État québécois dans la redistribution de la richesse, dans la mise en place de politiques sociales équitables et dans l'accès de l'ensemble de la population aux services publics. Il est reconnu que le Québec tire davantage son épingle du jeu sur le continent américain en matière d'inégalités sociales en raison de certaines politiques sociales et de mesures de transfert vers les populations les plus défavorisées.

Le gouvernement du Québec a la responsabilité de plusieurs services et politiques publics qui ont une importance capitale dans la réduction des inégalités sociales : la santé, l'éducation, la sécurité du revenu, le soutien aux familles, le réseau des centres de la petite enfance, les programmes de logements sociaux, etc. Voilà autant d'outils dont s'est doté le Québec dans une optique de redistribution de la richesse et d'égalité des chances. Ce sont des outils toujours perfectibles, mais si incontournables dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qu'il n'est pas stratégique de se désinvestir en réduisant l'accessibilité universelle.

Pour atteindre cet objectif, il faut donc trouver les façons de financer de manière adéquate nos services avec une fiscalité juste et équitable où les personnes les plus nanties contribuent davantage à l'effort collectif. La voie des baisses d'impôt qui semble privilégiée depuis un certain temps est à cet égard un fort mauvais choix de société, encore plus au moment où de multiples crises nous affectent: inflation, logement, climatique, etc.

RECOMMANDATION 3

Maintenir des services publics universels et gratuits dans un souci de justice sociale et d'équité. Et en garantir l'accès à tous et à toutes.

RECOMMANDATION 4

Adopter une fiscalité progressive en ajoutant des paliers d'impôts (de 4 à 9) en lieu et place d'offrir des baisses d'impôts.

RECOMMANDATION 5

Plus spécifiquement, en éducation, il est temps de rompre avec ce système à 3 vitesses qui pénalise les enfants les plus défavorisés et maintient les inégalités. Plutôt que de reproduire les inégalités sociales avec ce système favorisant les familles les mieux nanties, nous devons investir davantage dans les ressources pour les élèves en difficulté et instaurer une véritable politique d'égalité des chances.

UN REVENU DÉCENT AFIN DE SE SORTIR DE LA PAUVRETÉ

Si le revenu n'est pas le seul déterminant de la pauvreté, ce facteur est certes l'élément central expliquant pourquoi plusieurs personnes sont incapables en 2023 de faire face à tous les besoins de base. Près de 10 % des Québécois-es ne disposent pas des revenus nécessaires pour combler leurs besoins fondamentaux tels que définis par la Mesure du panier de consommation (d'environ 23 025 \$).

Les prestations d'aide sociale ne permettent pas de combler ces besoins de base, nous sommes même très loin de la Mesure du panier de consommation. Cela est bien insuffisant pour assurer une vie digne aux personnes en difficulté, en couvrant leurs besoins vitaux comme le logement et l'alimentation.

Et la situation ne s'améliore pas nécessairement pour une personne seule qui travaille à temps plein au salaire minimum (15,25 \$ l'heure au 1er mai 2023). Elle est elle aussi confrontée à la pauvreté comme le démontre l'augmentation du recours aux banques alimentaires pour cette catégorie de gens.

La crise due à la pandémie de COVID-19 a bien fait ressortir l'impact de politiques de soutien au revenu plus audacieuses sur les populations vulnérables. Pensons à la Prestation canadienne d'urgence (PCU), aux subventions salariales et aux offres de formation qui ont permis aux chômeurs-euses pandémiques d'être soutenu-es, empêchant ainsi le transfert de certaines populations vers l'assistance sociale.

Ces prestations liées à la COVID-19 ont ainsi permis temporairement à des milliers de personnes un revenu supérieur à la MPC et donc, de sortir de la pauvreté. Lorsque des politiques soutenantes et structurantes sont mises en place, cela permet aux personnes les plus vulnérables d'avoir un revenu assez décent pour améliorer leur qualité de vie. Il faut tirer profit de ces apprentissages pour revoir le soutien au revenu.

RECOMMANDATION 6

- Nous appuyons la demande du **Collectif pour un Québec sans pauvreté** à l'effet de rehausser les protections publiques pour assurer à tous et à toutes un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation soit 23 025 \$ par année (2022).
- Il faut ensuite élargir cette couverture de base à toutes les personnes à l'aide sociale sans discriminer selon des statuts. Cette couverture des besoins essentiels doit être inscrite dans la loi.
- Enfin, il faut également moderniser la loi sur l'aide sociale afin d'enlever les aberrations que sont les mesures punitives et les désincitatifs.

RECOMMANDATION 7

Afin que le travail permette concrètement de sortir un peu de la pauvreté, il faut minimalement augmenter le salaire minimum à 18\$ de l'heure.

L'ITINÉRANCE : LE VISAGE DE L'EXTRÊME PAUVRETÉ

Depuis quelques années, Montréal connaît une augmentation de personnes en situation d'itinérance. Le visage de l'itinérance se diversifie, résultat notamment de la pandémie, de la crise du logement sans précédent ou encore de l'arrivée de personnes demandeuses d'asile laissées à elles-mêmes sans aucune ressource.

Le visage de l'itinérance change également avec l'apparition de campements un peu partout sur le territoire de Montréal. Et avec une répartition géographique qui va maintenant au-delà du centre-ville de Montréal, nos membres sont de plus en plus interpellés sur cet enjeu.

Il s'agit d'une situation complexe à laquelle les pouvoirs publics ont beaucoup de difficulté à répondre et ce n'est certes pas l'expulsion de ces personnes des campements de fortune qui sera la solution. La disponibilité d'endroits sûrs où les personnes sans abri peuvent trouver refuge ou accéder à des services de base est assez restreinte, limitant encore leur capacité à faire face à leurs besoins.

RECOMMANDATION 8

- Nous appuyons les revendications communes pour les personnes en situation d'itinérance et les personnes migrantes à statut précaire du **Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal** : un accès à un logement décent, l'accès aux soins de santé, la protection contre la violence et la discrimination et la sécurisation du financement des organismes en itinérance et en immigration pour les accompagner.
- En attendant, nous demandons également le développement de solutions alternatives en lieu et place des actuelles solutions urgentes et temporaires, et ce dans tous les quartiers de Montréal touchés par le phénomène.
- Enfin, nous appuyons l'ensemble des recommandations du rapport de Nadine Mailloux de l'ombudsman, «*Ne pas détourner le regard*».

PERSONNES DEMANDEUSES D'ASILE : NE PAS VOLONTAIREMENT LES APPAUVRIR

Nous avons tous et toutes été sensibilisé·es cette année à la situation particulière des personnes demandeuses d'asile. En plus de faire face aux mêmes défis que l'ensemble de la population (accès à un logement réellement abordable, insécurité alimentaire, inflation, etc.), ces personnes doivent souvent apprendre la langue d'usage, n'ont pas accès à un emploi ou à certains services et ne peuvent faire reconnaître leurs expertises et expériences afin d'intégrer la société.

Nous avons fait partie des organismes qui ont dénoncé cette situation cette année. Une situation qui conduit directement ces personnes dans la pauvreté. Que l'on ne se trompe pas: nous souhaitons accueillir toutes les personnes nouvelles arrivantes, peu importe leur statut, et il nous faut collectivement leur donner les moyens de faciliter leur intégration. L'actuelle consultation sur le plan de lutte à la pauvreté est l'occasion d'adopter des pistes de solutions qui favorisent cette intégration et ne fassent pas de la pauvreté leur seul projet de vie.

Il est crucial de veiller à ce que leur nouveau chez soi soit un lieu sûr où il fait bon vivre, bref de réellement respecter le droit d'asile.

De plus, selon une nouvelle étude de Statistique Canada, le taux de surqualification est élevé chez toutes les catégories de personnes résidentes non permanentes et pourtant ils occupent des emplois peu qualifiés.

RECOMMANDATION 9

- Nous demandons de révoquer la décision du Conseil des ministres du Québec de 1996 qui limite l'accès aux services publics pour les personnes ayant revendiqué le statut de réfugié·e, afin qu'elles aient les mêmes accès que tout un chacun aux garderies ou aux soins de santé.
- En conséquence, élargir l'accès aux CPE aux femmes immigrantes et à statut précaire.
- Nous demandons aussi que le gouvernement du Québec rende les personnes demandeuses d'asile admissibles à tous les services du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration afin de leur donner tous les outils nécessaires pour s'intégrer.
- Enfin, il faut appliquer la jurisprudence qui protège contre la discrimination systémique en emploi et mettre en place des mécanismes facilitant la reconnaissance des compétences pour les personnes immigrantes et résidentes non permanentes.

LOGEMENT SOCIAL : UNE STRATÉGIE PÉRENNE POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

Montréal vit depuis plusieurs années une crise majeure du logement. L'accessibilité à des logements adéquats et abordables ne cesse de s'effriter ce qui nous fait craindre le développement d'une ville réservée seulement aux populations à hauts revenus.

Le logement est un élément clé de la qualité de vie de tout le monde. On le sait, et c'est très bien documenté, plus le coût des loyers augmente, plus les ménages rognent sur les autres postes budgétaires dont celui de l'alimentation, menant tout droit ceux-ci sur le chemin de la pauvreté (sans compter les impacts sur la santé physique et mentale).

Pourtant, une bonne partie de la solution est connue. Afin de favoriser une réelle mixité sociale et afin de contrer la gentrification, il faut privilégier une stratégie permettant la construction de logements hors du marché privé et qui offre des milieux de vie solidaires et pérennes, un autre facteur de sortie de pauvreté.

Malheureusement, nous ne pouvons pas compter uniquement sur l'abordabilité, puisque ce concept est défini selon le prix moyen du marché privé et non pas selon la capacité financière des ménages. Seuls des logements sociaux hors marché offrent cette garantie.

RECOMMANDATION 10

- Nous demandons de toute urgence une Politique nationale de l'habitation afin de faire face à la crise.
- En attendant de nouvelles stratégies structurantes, nous demandons le maintien d'un programme comme AccèsLogis, avec un réinvestissement massif dans celui-ci, et de réaliser les unités déjà promises.
- Nous demandons aussi que les fonds publics pour le logement social et abordable soient réservés pour du développement d'unités hors marché.
- Enfin, il faut retirer les dispositions du projet de loi 31 permettant aux propriétaires de refuser une demande de cession de bail « pour un motif autre qu'un motif sérieux ».

LES PLUS PAUVRES ONT EUX AUSSI DROIT À LA MOBILITÉ

Se déplacer est un besoin essentiel pour tout le monde. Or, devant le coût élevé du transport collectif et les crises inflationniste et du logement, plusieurs personnes n'ont pas les moyens d'utiliser le transport en commun, ce qui limite leur recherche d'emploi et la capacité à le conserver, l'accès aux services de santé, à l'éducation et aux loisirs. Cette situation augmente l'exclusion sociale des personnes à faible revenu.

Des choix politiques sont possibles. En Ontario, les investissements confirmés en transport pour 2022-2032 consacrent 71 % au transport collectif et 29 % au réseau routier alors que Québec a un ratio inverse de 30 % pour le transport collectif et de 70 % pour le réseau routier.

Une tarification sociale en transport en commun est nécessaire pour permettre aux personnes en situation de pauvreté d'accéder aux transports et de favoriser ainsi la sortie de la pauvreté. Les tarifications générationnelles (jeunes ou aînées), bien qu'utiles à court terme, ratent la cible puisque plusieurs personnes en situation de pauvreté ne sont pas parties prenantes.

RECOMMANDATION 11

- Nous demandons la mise en place d'une tarification sociale en transport en commun qui offre aux ménages à faible revenu une réduction d'au moins 50 % sur les tarifs de transport en commun comme le demande **La Coalition nationale pour la tarification sociale en transport**.
- Le gouvernement du Québec doit en conséquence donner les outils nécessaires aux villes afin qu'elles développent un système de tarification sociale basée sur le revenu pour le transport en commun.

L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE : UN EFFET IMPORTANT DE LA PAUVRETÉ

La pauvreté est bien évidemment une des causes premières de l'insécurité alimentaire. Avec un revenu insuffisant et un loyer hors de prix, c'est l'alimentation et la qualité de celle-ci qui en subissent les contre-coups, tant chez les personnes seules, les aîné·es que dans les familles. Plusieurs enfants se présentent à l'école le ventre vide et leur parcours scolaire en souffre grandement.

La pandémie a exacerbé ce problème. Un portrait réalisé l'an dernier auprès de nos membres confirme que les organismes alimentaires de quartier font face à des demandes qui augmentent, mais n'ont pas plus de ressources matérielles ni humaines pour faire face à l'enjeu.

En 2022, le prix des aliments a augmenté en moyenne de 11% et 2,2 millions de demandes d'aide alimentaire ont été répondues chaque mois par les banques alimentaires du Québec. En 2023, se nourrir est devenu un besoin vital qui a eu des conséquences importantes pour des pans entiers de la population, les contraignant à compresser leur budget alimentaire et à se rapprocher de la pauvreté.

Pour répondre aux besoins de plus en plus importants de la population concernant l'alimentation, il est nécessaire de mieux soutenir le financement à la mission des organismes pour faciliter l'aide et la sécurité alimentaire. Cette structuration permettrait de développer davantage les initiatives locales en matière de systèmes alimentaires complets et de favoriser l'accès équitable et abordable aux aliments.

Or, il n'existe aucun fonds structurant dédié à cette mission au gouvernement du Québec.

D'autre part, le Canada est le seul pays du G7 qui n'a pas de politique alimentaire scolaire adoptée et formalisée. Et le Québec non plus, bien que des échanges à ce sujet se déroulent déjà au sein du gouvernement. Cela signifie qu'un nombre considérable d'enfants arrive affamé à l'école, et celle-ci ne leur donne pas accès à des aliments sains.

RECOMMANDATION 12

- Nous demandons la mise en place d'un fonds de soutien à la mission dédié aux organismes de quartier intervenant en sécurité alimentaire.
- Nous demandons la mise en place d'un programme universel de saine alimentation scolaire. Ainsi, nous appuyons le Collectif Québécois pour une saine alimentation scolaire dont nous sommes membres.

L'APPROCHE TERRITORIALE : RÔLE ET EXPERTISE DES TABLES DE QUARTIERS

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit être menée sur plusieurs fronts et être la priorité d'action de plusieurs partenaires gouvernementaux.

En ce sens, outre les politiques nationales dont nous avons fait mention dans ce mémoire, il faut aussi soutenir les communautés locales qui se mobilisent pour améliorer leur sort (c'est ce que nous appelons le développement des communautés) et contribuer à l'amélioration des conditions de vie.

Les Alliances pour la solidarité (Entente MESS-Ville de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à Montréal) représentent une des actions qui était retenue dans les plans de lutte contre la pauvreté. Si les sommes investies permettent de mener à terme certaines activités sur le territoire, on constate aussi que le financement par projet a ses limites et n'est pas le plus structurant, notamment pour les organismes communautaires qui ont besoin d'un rehaussement du financement à la mission.

Au niveau local, à Montréal, les Tables de quartier sont en première ligne du travail de concertation en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Ce leadership est reconnu par le cadre de référence qui les soutient et par plusieurs partenaires associés au Projet impact collectif. Depuis la Charte d'Ottawa de 1986, l'action intersectorielle locale est d'ailleurs reconnue comme une importante stratégie pour la réduction des inégalités sociales et de santé. Cette stratégie permet d'impliquer l'ensemble de la communauté, dont les citoyen·nes, dans la mise en œuvre de plusieurs actions. Elle est aussi reconnue comme étant très porteuse par le ministère de la Santé et des Services sociaux et la santé publique.

Les Tables de quartier ont déjà des plans d'action locaux qui intègrent, suite à un diagnostic, les enjeux de pauvreté et d'exclusion sociale en mettant en œuvre différentes stratégies : la mise en chantier de logements abordables, l'accès à une alimentation saine et de qualité, le développement de système alimentaire local, l'amélioration de la persévérance scolaire, la revitalisation du cadre de vie, etc.

RECOMMANDATION 13

- Nous demandons la reconduction des **Alliances pour la solidarité** (Entente MESS-Ville) avec une importante bonification de celle-ci pour Montréal en raison des enjeux particuliers que nous vivons et du fort taux de pauvreté.
- Nous demandons également au gouvernement du Québec de reconnaître l'approche, l'expertise et le modèle des Tables de quartier en milieu urbain.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DE LA COALITION MONTRÉLAISE DES TABLES DE QUARTIER

RECOMMANDATION 1

En raison du taux de pauvreté plus élevé à Montréal et des nombreux enjeux et défis de la métropole, nous considérons qu'il est impératif que le gouvernement reconnaisse ces spécificités dans l'application et la mise en œuvre de ses politiques publiques, dans ses programmes et dans ses actions en matière de lutte contre la pauvreté et qu'il s'engage à accroître en conséquence les investissements sociaux à Montréal.

RECOMMANDATION 2

Donner à la Ville de Montréal les moyens nécessaires pour faire face aux enjeux sociaux actuels en favorisant la diversification de leurs sources de revenu, puisque ceux axés uniquement sur l'impôt foncier ne permettent pas d'agir suffisamment sur les inégalités sociales.

RECOMMANDATION 3

Maintenir des services publics universels et gratuits dans un souci de justice sociale et d'équité. Et en garantir l'accès à tous et à toutes.

RECOMMANDATION 4

Adopter une fiscalité progressive en ajoutant des paliers d'impôts (de 4 à 9) en lieu et place d'offrir des baisses d'impôts.

RECOMMANDATION 5

Plus spécifiquement, en éducation, il est temps de rompre avec ce système à 3 vitesses qui pénalise les enfants les plus défavorisés et maintient les inégalités. Plutôt que de reproduire les inégalités sociales avec ce système favorisant les familles mieux nanties, nous devons investir davantage dans les ressources pour les élèves en difficulté et instaurer une véritable politique d'égalité des chances.

RECOMMANDATION 6

Nous appuyons la demande du **Collectif pour un Québec sans pauvreté** à l'effet de rehausser les protections publiques pour assurer à tous et à toutes un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation soit 23 025 \$ par année (2022).

Il faut ensuite élargir cette couverture de base à toutes les personnes à l'aide sociale sans discriminer selon des statuts. Cette couverture des besoins essentiels doit être inscrite dans la loi.

Enfin, il faut également moderniser la loi sur l'aide sociale afin d'enlever les aberrations que sont les mesures punitives et les désincitatifs.

RECOMMANDATION 7

Afin que le travail permette concrètement de sortir un peu de la pauvreté, il faut minimalement augmenter le salaire minimum à 18 \$ de l'heure.

RECOMMANDATION 8

Nous appuyons les revendications communes pour les personnes en situation d'itinérance et les personnes migrantes à statut précaire du **Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal** : un accès à un logement décent, l'accès aux soins de santé, la protection contre la violence et la discrimination et la sécurisation du financement des organismes en itinérance et en immigration pour les accompagner.

En attendant, nous demandons également le développement de solutions alternatives en lieu et place des actuelles solutions urgentes et temporaires, et ce dans tous les quartiers de Montréal touchés par le phénomène.

Enfin, nous appuyons l'ensemble des recommandations du rapport de Nadine Mailloux de l'ombudsman, «Ne pas détourner le regard».

RECOMMANDATION 9

Nous demandons de révoquer la décision du Conseil des ministres du Québec de 1996 qui limite l'accès aux services publics pour les personnes ayant revendiqué le statut de réfugié·e, afin qu'elles aient les mêmes accès que tout un chacun aux garderies ou aux soins de santé.

En conséquence, élargir l'accès aux CPE aux femmes immigrantes et à statut précaire.

Nous demandons aussi que le gouvernement du Québec rende les personnes demandeuses d'asile admissibles à tous les services du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration afin de leur donner tous les outils nécessaires pour s'intégrer.

Enfin, il faut appliquer la jurisprudence qui protège contre la discrimination systémique en emploi et mettre en place des mécanismes facilitant la reconnaissance des compétences pour les personnes immigrantes.

RECOMMANDATION 10

Nous demandons de toute urgence une Politique nationale de l'habitation afin de faire face à la crise.

En attendant de nouvelles stratégies structurantes, nous demandons le maintien d'un programme comme AccèsLogis, avec un réinvestissement massif dans celui-ci, et de réaliser les unités déjà promises.

Nous demandons aussi que les fonds publics pour le logement social et abordable soient réservés pour du développement d'unités hors marché.

Enfin, il faut retirer les dispositions du projet de loi 31 permettant aux propriétaires de refuser une demande de cession de bail « pour un motif autre qu'un motif sérieux ».

RECOMMANDATION 11

Nous demandons la mise en place d'une tarification sociale en transport en commun qui offre aux ménages à faible revenu une réduction d'au moins 50 % sur les tarifs de transport en commun comme le demande **La Coalition nationale pour la tarification sociale en transport**.

Le gouvernement du Québec doit en conséquence donner les outils nécessaires aux villes afin qu'elles développent un système de tarification sociale basée sur le revenu pour le transport en commun.

RECOMMANDATION 12

Nous demandons la mise en place d'un fonds de soutien à la mission dédié aux organismes de quartier intervenant en sécurité alimentaire.

Nous demandons la mise en place d'un programme universel de saine alimentation scolaire. Ainsi, nous appuyons le **Collectif Québécois pour une saine alimentation scolaire** dont nous sommes membres.

RECOMMANDATION 13

Nous demandons la reconduction des **Alliances pour la solidarité** (Entente MESS-Ville) avec une importante bonification de celle-ci pour Montréal en raison des enjeux particuliers que nous vivons et du fort taux de pauvreté.

Nous demandons également au gouvernement du Québec de reconnaître l'approche, l'expertise et le modèle des Tables de quartier en milieu urbain.

LES 32 TABLES DE CONCERTATION DE QUARTIER MEMBRES DE LA CMTQ

CDC ACTION-GARDIEN DE POINTE-SAINT-CHARLES

CDC CENTRE-SUD

CDC CÔTE-DES-NEIGES

CDC DE LA POINTE - RÉGION EST DE MONTRÉAL

CDC DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

CDC DE ROSEMONT

CDC PLATEAU-MONT-ROYAL

CDC SOLIDARITÉ SAINT-HENRI

CDC SOLIDARITÉS VILLERAY

CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE

COALITION DE LA PETITE-BOURGOGNE QUARTIER EN SANTÉ

COMITÉ DES ORGANISMES SOCIAUX DE SAINT-LAURENT

CONCERT'ACTION LACHINE

CONCERTATION ANJOU

CONCERTATION EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE VERDUN

CONCERTATION SAINT-LÉONARD

CONCERTATION VILLE-ÉMARD/CÔTE-ST-PAUL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

MERCIER-OUEST QUARTIER EN SANTÉ

REGROUPEMENT DES TABLES DE CONCERTATION DE LA PETITE-PATRIE

SOLIDARITÉ AHUNTSIC

SOLIDARITÉ MERCIER-EST

TABLE DE CONCERTATION DU FAUBOURG SAINT-LAURENT

TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LASALLE

TABLE DE QUARTIER DE MONTRÉAL-NORD

TABLE DE QUARTIER OUTREMONT

TABLE DE QUARTIER DE PARC-EXTENSION

TABLE DE QUARTIER DU NORD-OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL

TABLE DE QUARTIER HOCHELAGA-MAISONNEUVE

TABLE DE QUARTIER PETER-MCGILL

TABLE DE QUARTIER SUD DE L'OUEST-DE-L'ÎLE

VIVRE SAINT-MICHEL EN SANTÉ